

n° 103 - Remplacement  
temporaire de la femme de  
service de 603

2<sup>ème</sup> Bureau  
Vu et approuvé  
par nous, le 13/04/58  
pour le Préfet  
L. S. L. Chagnon  
I. B. Ruffau -

Le Conseil municipal considère que Madame FISCHER née NAGEL d'ancienne, femme de service, préparé au balayage et au nettoyage d'escal (6 classes) est hospitalisée et indisponible pour trois mois environ.

Considère que Madame DÉCHATEL Paul née POURCHER Jaqueline a accepté d'assurer temporairement ce travail,

Fixe ainsi qu'il suit son salaire à compter du 1.2.58 = 3<sup>fr</sup>20 brut de l'heure.  
Précise que ce service exige un travail journalier de 3<sup>h</sup> environ.